





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-219**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1134746-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

1/ Plan de recrutement 2018

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
REDACTEUR	1	1	Création d'un emploi de rédacteur à 100%. Suppression d'un emploi d'attaché principal vacant à l'effectif municipal à compter du 1 ^{er} septembre 2018.
ADJOINT ADMINISTRATIF	3	3	Création de trois emplois d'adjoint administratif à 100%. Suppression de trois emplois d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe vacants à l'effectif municipal à compter du 15 mai 2018, du 1 ^{er} juin 2018 et du 1 ^{er}

			juillet 2018.
INGENIEUR	1	1	Création d'un emploi d'ingénieur à 100%. Suppression d'un emploi d'ingénieur principal vacant à l'effectif municipal à compter du 1 ^{er} juin 2018.
TECHNICIEN PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE	1	1	Création d'un emploi de technicien principal 2 ^{ème} classe à 100%. Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe vacant à l'effectif municipal à compter du 15 avril 2018.

2/ Intégration d'agents contractuels

Ces créations et suppressions d'emplois seront effectives (sauf indications contraires) à compter du 1^{er} septembre 2018.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
ADJOINT TECHNIQUE	8	8	Création de cinq emplois d'adjoint technique à 80% et trois à 100%. Suppression de sept emplois d'agent de maîtrise principal vacants à l'effectif municipal, dont un au 1 ^{er} août 2018.
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	1	1	Création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles à 80%. Suppression d'un emploi adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe vacant à l'effectif municipal.

3/ Nominations lauréats concours

Ces créations et suppressions d'emplois seront effectives à compter du 1^{er} juin 2018.

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
-------	-----------	--------------	-----------

REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE	1	1	Création d'un emploi de rédacteur principal 2 ^{ème} classe à 100%. Suppression d'un emploi de rédacteur vacant à l'effectif municipal.
REDACTEUR	3	3	Création de trois emplois de rédacteur à 100%. Suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe et de deux emplois d'adjoint administratif vacants à l'effectif municipal.
ANIMATEUR	2	2	Création de deux emplois d'animateur à 100%. Suppression d'un emploi d'adjoint technique et d'un emploi d'adjoint d'animation vacants à l'effectif municipal.
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE	1	1	Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe à 100%. Suppression d'un emploi d'adjoint du patrimoine vacant à l'effectif municipal.

4/ Ouverture d'un poste pourvu par un contrat CIFRE comme chargé de mission paléontologue

Afin d'assurer l'étude paléo-anthropologique du corpus découvert suite aux fouilles réalisées sur la place des Prêcheurs, la création d'un **poste pourvu par un contrat CIFRE comme chargé de mission paléontologue** s'avère nécessaire. La mission prévue sur 3 années donnera lieu concomitamment à la réalisation d'une thèse dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE). Ainsi, il y a lieu d'ouvrir ce contrat par référence au cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine.

Ce contrat est ouvert aux candidatures externes. Il pourra être pourvu par un cadre contractuel CIFRE conformément aux dispositions des articles 3-3 2^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des attachés de conservation du patrimoine, à savoir entre l'IM 383 et l'IM 664. Son indice de référence sera déterminé en fonction de l'expérience et des diplômes détenus par le (la) candidat(e).

5/ Suppression d'un emploi d'attaché sur des fonctions de chargé de projets

A compter du 1^{er} aout 2018, la mission de chargé de projets au sein de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune prend fin.

Ainsi, à compter de cette même date, il y a lieu de supprimer le poste budgétaire relatif à cet emploi d'attaché, créé par la délibération 2015-328 du 23 juillet 2015.

6/ Créations, suppressions d'emplois dans le cadre de la commission administrative paritaire

Intégration suite à reclassement pour inaptitude physique :

En application de l'article 83 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la Commission Administrative Paritaire du 28 mars 2018 a examiné la situation de deux agents intégrés suite à reclassement pour inaptitude physique dans leur cadre d'emplois de détachement.

Par conséquent, il convient de procéder à la suppression des emplois suivants :

- suppression d'un emploi d'adjoint technique
- suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe

Ces suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville prennent effet le 1^{er} avril 2018.

Avancements de grade et promotions internes :

En vue de permettre l'exécution de la Commission Administrative Paritaire du 28 mars 2018 portant sur l'examen des avancements de grade et promotions internes de fonctionnaires territoriaux et considérant les postes vacants au tableau des effectifs, il convient de procéder à un certain nombre de créations et de suppressions d'emplois qui seront effectives (sauf indications contraires) à compter du **1^{er} janvier 2018**.

CATEGORIE A			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	1		Création d'1 emploi d'Administrateur Hors Classe (à compter du 16/08/2018)
ADMINISTRATEUR		1	Suppression d'1 emploi d'Administrateur suite à nomination au grade d'Administrateur Hors Classe (à compter du 16/08/2018)
ATTACHE PRINCIPAL	6		Création de 6 emplois d'Attaché Principal
ATTACHE	3	6	Suppression de 3 emplois d'Attaché suite à nomination au grade d'Attaché Principal
INGENIEUR HORS CLASSE	1		Création d'1 emploi d'Ingénieur hors classe
INGENIEUR PRINCIPAL		1	Suppression d'1 emploi d'Ingénieur Principal suite à nomination au grade d'Ingénieur hors classe
INGENIEUR	1		Création d'1 emploi d'Ingénieur

ATTACHE DE CONSERVATION PRINCIPAL	1		<i>Création</i> d'1 emploi d'Attaché de conservation Principal
ATTACHE DE CONSERVATION		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'Attaché de conservation suite à nomination au grade d'Attaché de conservation Principal
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	1		<i>Création</i> d'1 emploi de Bibliothécaire Principal
BIBLIOTHECAIRE	1	1	
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	3		<i>Création</i> de 3 emplois de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	4	3	<i>Création</i> d'1 emploi de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale (à compter du 01/09/2018)
TOTAL	22	13	

CATEGORIE B			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	1	1	
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	1	1	
REDACTEUR	1	2	<i>Suppression</i> de 1 emploi de Rédacteur suite à nomination au grade de Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	8	2	<i>Création</i> de 6 emplois de Technicien Principal de 1 ^{ère} classe
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	1	8	<i>Suppression</i> de 7 emplois de Technicien Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade de Technicien Principal de 1 ^{ère} classe
TECHNICIEN	1	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1^{ERE}CLASSE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe suite à nomination au grade de Bibliothécaire

ASSISTANT DE CONSERVATION	1		Création d'1 emploi d'Assistant de Conservation
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE		4	Suppression de 4 emplois d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1 ^{ère} Classe suite à nominations au grade de Professeur d'Enseignement Artistique de Classe Normale (à compter du 01/09/2018)
TOTAL	14	20	

CATEGORIE C			
GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	25	1	Création de 24 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	15	25	Suppression de 10 emplois d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT ADMINISTRATIF		15	Suppression de 15 emplois d'Adjoint Administratif suite à nominations au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	15	1	Création de 14 emplois d'Agent de Maîtrise Principal
AGENT DE MAITRISE		15	Suppression de 15 emplois d'Agent de Maîtrise suite à nominations au grade d'Agent de Maîtrise Principal
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	25		Création de 25 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	45	25	Création de 20 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
ADJOINT TECHNIQUE		45	Suppression de 45 emplois d'Adjoint Technique suite à nominations au grade d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1 ^{ère}	1	1	

CLASSE			
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE		1	<i>Suppression</i> d'1 emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe suite à nomination au grade d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe (à compter du 01/12/2018)
ASEM PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE	10		<i>Création</i> de 10 emplois d'ASEM Principal de 1 ^{ère} classe
ASEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE		10	<i>Suppression</i> de 10 emplois d'ASEM Principal de 2 ^{ème} classe suite à nominations au grade d'ASEM Principal de 1 ^{ère} classe
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE	5		<i>Création</i> de 3 emplois d'Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe
AGENT SOCIAL		5	<i>Suppression</i> de 5 emplois d'Agent Social suite à nomination au grade d'Agent Social Principal 2 ^{ème} classe
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	4		<i>Création</i> de 4 emplois de Brigadier Chef Principal
GARDIEN-BRIGADIER		4	<i>Suppression</i> de 4 emplois de Gardien-brigadier suite à nomination au grade de Brigadier Chef Principal
TOTAL	145	148	
TOTAL toutes catégories confondues	181	181	

L'incidence financière résultant de l'ensemble de ces nominations s'élève pour la Ville pour le présent exercice et toutes charges comprises à **263 400 € (deux cent soixante-trois mille quatre cent euros)**, somme imputable au budget de la Ville sur les lignes 64 111 « rémunération principale du personnel titulaire » qui présente les disponibilités nécessaires.

7/ Transfert de personnel vers la métropole

Régie de l'Eau

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences eau et assainissement exercées par les communes du Territoire du Pays d'Aix, ont été transférées à la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément aux dispositions de la loi NOTRe. Afin de garantir la continuité du service public jusqu'au plein exercice par la Métropole des compétences transférées, une convention de gestion relative aux compétences « Eau potable » et « Assainissement des eaux usées » a été adoptée par délibération n° DL.2017-569 en Conseil Municipal du 13 décembre 2017 entre la Ville et la Métropole. Cette convention a été conclue pour une durée maximale d'un an à partir du 1^{er} janvier 2018.

Afin de préparer la mise en œuvre opérationnelle de la gestion du service sur le périmètre du Conseil de territoire du Pays d'Aix, l'actuel DGST Adjoint en charge de la Régie des eaux

d'Aix en Provence sera transféré sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aix de la Métropole, sur un poste de chargé de mission à partir du 1^{er} juillet 2018.

GRADE	NOMBRE	INCIDENCE
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	Suppression d'un emploi d'ingénieur en chef hors classe

8/ Recours à personnel en vacation dans le cadre de la nuit des musées

Dans le cadre de l'organisation de la Nuit européenne des Musées, évènement annuel au cours duquel différents musées sont exceptionnellement ouverts au public pendant une soirée, il est nécessaire de faire appel à des médiateurs culturels vacataires enfin de proposer au public différentes actions et médiations, de 19 h à minuit.

Il est proposé de les rémunérer pour un montant total de 207 euros brut chargé à ce jour pour les 5 heures d'exercice.

Cette intervention sera rémunérée sur la présentation d'un état d'heures visé par le supérieur hiérarchique.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville pour le plan de recrutement année 2018.
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2018 toutes charges comprises à 137 200 € (cent trente-sept mille deux cent euros), somme imputable au budget de la Ville 2018 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" et 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de l'ensemble de ces intégrations d'agents contractuels.
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2018 toutes charges comprises à 17 120 € (dix-sept mille cent vingt euros), somme imputable au budget de la Ville 2018 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de l'ensemble de ces nominations de lauréats concours.
L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2018 toutes charges comprises à 6 594 € (six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros), somme imputable au budget de la Ville 2018 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.
- **APPROUVER** l'ouverture de l'emploi d'un contrat CIFRE comme chargé de mission paléontologue à la Direction Archéologie et Muséum pour un montant prévisionnel de 35 102 € pour l'exercice 2018.
- **APPROUVER** la suppression de l'emploi d'attaché chargé de projets à la Direction Culture.
- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la

Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} avril 2018 pour les agents intégrés et du 1^{er} janvier 2018 pour les avancements de grade et les promotions internes (sauf dispositions contraires).

L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2018 toutes charges comprises à 263 400 € (deux cent soixante-trois mille quatre cent euros), somme imputable au budget de la Ville 2018 sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

- **APPROUVER** l'ensemble des suppressions de poste induites par le transfert des compétences vers la Métropole Aix-Marseille Provence.

- **APPROUVER** la vacation de deux médiateurs culturels pendant la nuit des Musées. L'incidence financière s'élève pour les exercices 2018 toutes charges comprises à 241€ (deux-cent quarante et un euros), somme imputable au budget de la Ville 2018 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2018-219 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»